



Note d'information

Date : 10 avril 2024

Objet :

- Changement des normes des liquides de refroidissement des moteurs thermiques.

Appareils concernés :

- Tous les tricycles ayant un moteur refroidi par liquide de refroidissement.

Problème constaté :

- Le Changement des normes environnementales européennes a entraîné l'interdiction de substances classées CMR (nitrite, borates, 2-EHA) se trouvant dans de nombreux liquides de refroidissement notamment dans LR -35 de chez Yacco®. Une nouvelle gamme vient en remplacement de ceux existants. Cette nouvelle formule, référencée chez Yacco® LR ORGANIQUE, à base de monoéthylène glycol, d'eau déminéralisé et d'additifs organiques **ne peut être, en aucun cas, mélangée à l'ancienne formule même en léger complément.**

Ces 2 formules non miscibles peuvent engendrer des résidus pâteux qui risqueraient de colmater le circuit de refroidissement.

Ce nouveau liquide possède le même point de température de protection que l'ancien : - **35°C** ainsi que les mêmes points d'ébullition.

Il est donc impératif en cas de changement et/ou en cas de complément de liquide de refroidissement de **vidanger entièrement le liquide de refroidissement** présent dans le circuit.

Veillez vous référer à la procédure décrite dans le manuel de maintenance légère Rotax® avant de procéder à la vidange du liquide refroidissement : **section 12-20-00 pages 20 à 25.**

Principales étapes de la procédure :

- Vidanger entièrement le liquide présent dans le circuit.
- Purger le système à l'eau pure à une pression de 2 bars (Durites, radiateur, moteur, ...).
- Remplir le circuit avec du liquide de refroidissement organique nouvelle formule.
- Faire tourner brièvement le moteur et faire l'appoint en liquide de refroidissement organique.